



GT du 19 octobre 2012
Missions des délégués départementaux de l'action sociale

Madame la présidente,

Le projet de loi de finances présenté mardi dernier lors du CTM annonce 10 milliard d'euros d'économie imposées aux dépenses ainsi que 2 353 suppressions de poste dans les ministères de Bercy. Ce projet, comme vous avez pu l'entendre lors de notre déclaration liminaire unitaire au CTM ne répond absolument pas aux exigences sociales des agents.

Pour les Fédération CGT, Solidaires, CFDT, CFTC-UNSA cette situation de crise impose une action sociale renforcée.

Des déclarations des Ministres, nous avons pris acte du maintien global des crédits dédiés à l'action sociale, l'hygiène, la sécurité et la santé au travail et à la protection sociale complémentaire, également la réaffirmation du maintien d' un réseau départemental d'action sociale, nous ne manquerons pas de vous le rappeler.

Depuis plus d'un an les personnels avec les organisations syndicales se sont mobilisés et vous ont fait part de leurs inquiétudes et exigences quant à l'avenir du réseau de l'action sociale.

Nos revendications n'ont pas changé, et ce n'est pas la soit-disant réorganisation liée à Chorus qui nous fera changer de position, pour les Fédérations CGT, Solidaires, CFDT, CFTC-UNSA nous tenons à :

- maintenir le lien de proximité entre les délégations départementales et les agents en garantissant toutes ses prérogatives par une autonomie décisionnelle,
- affirmer et garantir la mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité ,
- assurer le circuit des aides pécuniaires au niveau départemental,
- défendre les emplois dans le réseau de l'action sociale et en permettre l'accessibilité à tous les agents,
- ne pas hiérarchiser l'action sociale en mettant les délégués sous une tutelle comptable ou administrative,
- rétablir la gestion comptable Chorus dans le réseau DGFIP.

Si nos débats se limitent à la richesse des documents de travail fournis, cela augure mal du dialogue social que vous prônez.

Nous vous écoutons et attendons vos propositions issus de votre travail estival, comme vous vous y étiez engagés lors du CNAS du 5 juillet dernier.

Nous vous remercions,

Montreuil le 25 octobre 2012